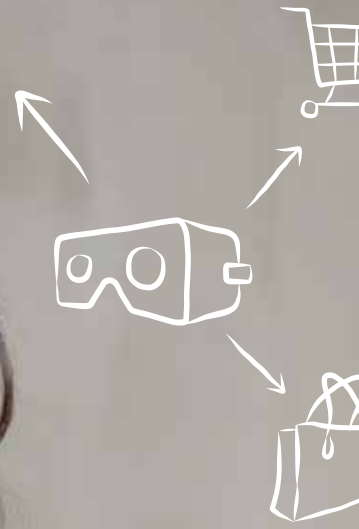


BOIP

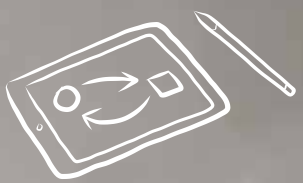


Benelux Office for
**Intellectual
Property**

www.boip.int

Your idea
deserves IP

LU



Copyright
Intellectual Patents
Property Trademarks
Designs **i-DEPOT**



Prenez conscience de vos droits !

Vous êtes entrepreneur et désirez commercialiser une création ? Vous pouvez la protéger en revendiquant des **droits de propriété intellectuelle** (droits de PI). Il existe différents types de droits de PI. Vous pouvez les utiliser de façon distincte ou les cumuler. Plusieurs facteurs doivent guider votre choix. Découvrez lesquels dans cette brochure et surtout, en quoi le BOIP peut vous aider.

Pourquoi la propriété intellectuelle est-elle si importante ?

Le succès plus ou moins grand de votre entreprise peut dépendre de la connaissance que vous avez des droits de propriété intellectuelle qui s'appliquent à elle. Il est donc important que vous sachiez :

- quels sont les droits de PI existants ;
- quelle protection les différents droits de PI vous garantissent ;
- si ces droits doivent être enregistrés ou s'ils naissent automatiquement.

Qu'est-ce que la propriété intellectuelle ?

La propriété intellectuelle (PI) désigne l'ensemble des droits qui reposent sur des idées ou des créations, comme par exemple un modèle, une invention, une composition musicale, une marque, un logiciel, un jeu, un texte ou une photo.

Une idée – dès lors qu'elle s'est matérialisée – peut être protégée par plusieurs droits de PI à la fois. Sa protection commence par son enregistrement auprès du BOIP, un expert en matière de PI au Benelux.

Quels sont les types de droits de PI ?

Il existe différents types de droits de propriété intellectuelle grâce auxquels vous pouvez protéger votre idée – dès lors qu'elle s'est matérialisée. Certains droits naissent automatiquement et d'autres nécessitent un enregistrement.



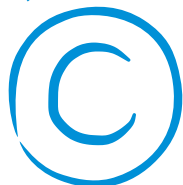
Le droit d'auteur

Protège : une œuvre originale

Naît : automatiquement, ne porte que sur les œuvres originales perceptibles par les sens

Confère : le droit de communication au public et de reproduction, des droits moraux

Exemples : livre, peinture, logiciel



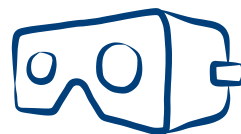
Le droit des brevets

Protège : un produit ou un procédé techniques

Naît : par le biais d'un enregistrement auprès de l'Office de la Propriété intellectuelle (OPRI) en Belgique, de l'Office de la propriété intellectuelle au Luxembourg ou de l'Octrooiencentrum Nederland aux Pays-Bas

Confère : le droit d'exploitation

Exemples : médicament, machine





Le droit des marques

Protège : un signe distinctif

Naît : par le biais d'un enregistrement auprès du BOIP

Confère : le droit d'interdire l'usage par des tiers, le monopole de l'usage

Exemple : Coolblue (marque figurative)

Important car : lorsque vous investissez du temps, de l'argent et de l'énergie dans votre entreprise, vous créez de la valeur. Une valeur qui accroît votre réputation et qui s'attache au nom de votre entreprise, à celui de votre produit ou service, ou à votre logo. Et bien entendu, vous ne voulez pas qu'un concurrent profite de votre succès. Vous devez donc veiller à protéger votre nom commercial, votre marque et/ou votre logo. Le droit des marques vous permet de le faire.

Le droits des modèles

Protège : l'aspect (extérieur) d'un produit

Naît : par le biais d'un enregistrement auprès du BOIP

Confère : le droit d'interdire l'usage par des tiers, le monopole de l'usage

Exemple : meuble

Important car : lorsque le développement de produit ou leur design revêtent une grande importance pour votre entreprise, il peut être judicieux de protéger votre modèle ou votre dessin grâce au droit des modèles. Un enregistrement vous accorde un droit exclusif sur votre modèle et vous permet d'agir contre d'éventuels contrefacteurs.



L'i-DEPOT pour les idées

Prouve : l'existence d'une idée à une date déterminée

Naît : en consignait cette idée dans un i-DEPOT du BOIP

Confère : un PDF mentionnant une date certaine

Exemple : le concept d'une invention

Le droit du nom commercial

Protège : le nom sous lequel une entreprise opère

Naît : du premier usage public du nom, par exemple sur du papier à en-tête

Confère : le droit d'usage dans une région déterminée

Exemple : nom d'une entreprise

ABC



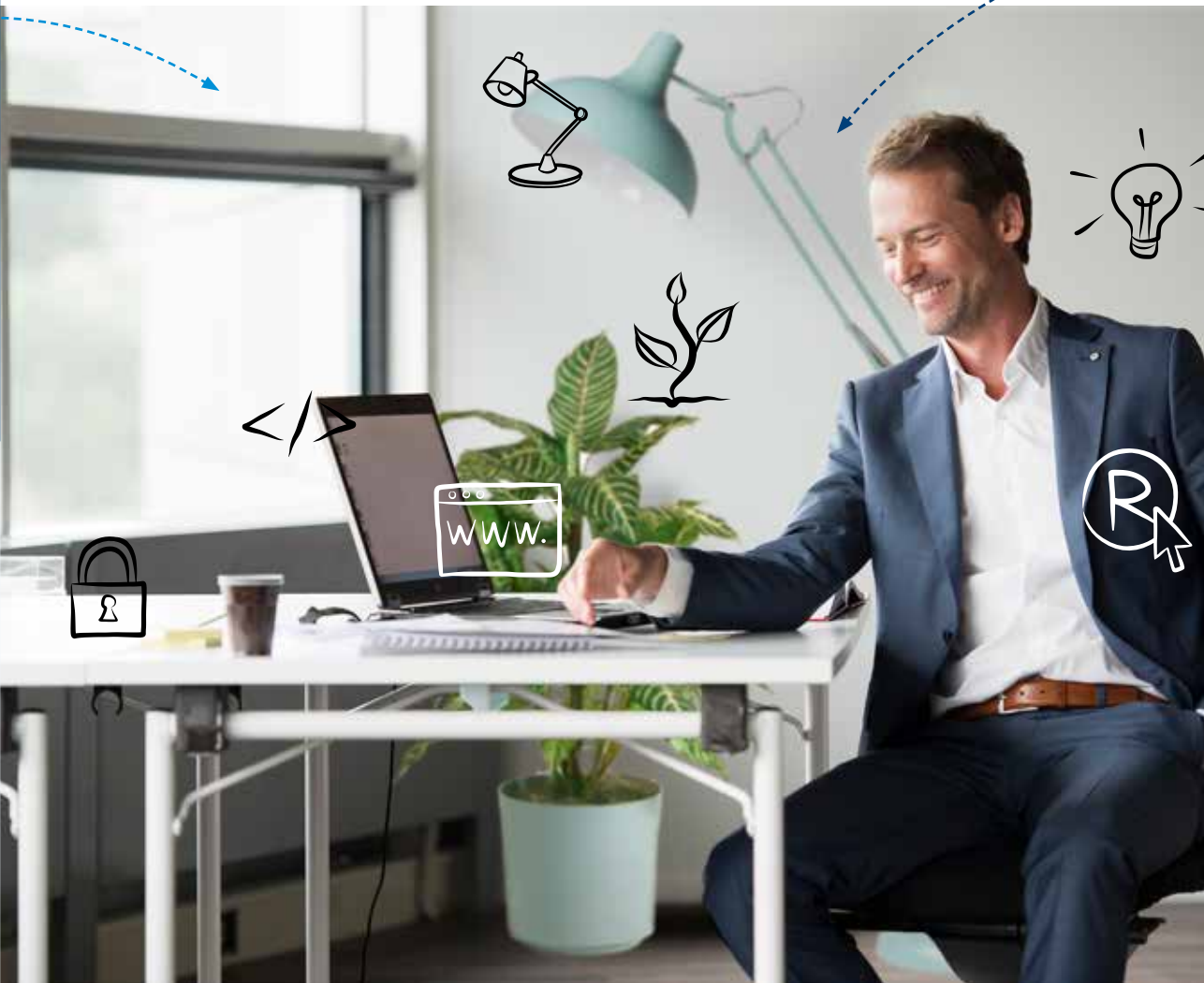
Le nom de domaine

Protège : l'adresse unique d'une page web

Naît : par le biais d'un enregistrement auprès d'une société proposant des noms de domaine (registrar) et bénéficiant d'un accès direct au système d'enregistrement de ces noms

Confère : le droit d'usage du nom de domaine

Exemple : www.boip.int



De quels droits de PI disposez-vous ?

Pour pouvoir revendiquer un droit de propriété intellectuelle, vous devez répondre à des conditions précises. Celles-ci diffèrent en fonction du type de droit. Le site web du BOIP vous propose une checklist vous permettant de dresser l'inventaire de vos droits de PI. Il vous fournit également des informations détaillées sur les possibilités qui s'offrent à vous protéger une création.



Le droits des obtentions végétales

Protège : une variété végétale

Naît : par le biais d'un enregistrement auprès de l'autorité nationale compétente

Confère : le droit de production et de multiplication

Exemple : Jonagold

Protection des idées

Vous êtes entrepreneur et avez régulièrement de nouvelles idées ? Une idée en elle-même ne peut pas être protégée. Seule sa matérialisation peut l'être. Vous ne pouvez donc pas revendiquer de droits de PI à cet égard. Mais si vous consignez votre idée ou votre concept dans un i-DEPOT du BOIP, vous vous donnez les moyens de prouver son existence à une date déterminée. Et cela peut être utile en cas de litige au sujet de la paternité de l'idée en question.

Avantages d'un enregistrement de vos droits de PI

- Monopole sur votre création
- Protection contre les abus
- Gage de professionnalisme
- Valeur économique accrue



Les secrets d'affaires

Protègent : les informations ou les savoir-faire (know-how) de valeur d'une entreprise

Naissent : automatiquement dès lors qu'il est répondu à certaines conditions – les informations doivent avoir une valeur commerciale, être confidentielles et, des mesures raisonnables doivent avoir été prises pour en préserver la confidentialité

Confèrent : une protection contre des tiers cherchant à s'approprier les secrets de façon illicite

Exemple : recette du Coca-Cola

Office Benelux de la Propriété Intellectuelle (BOIP)

L'Office Benelux de la Propriété intellectuelle (BOIP) est l'instance officielle chargée de l'enregistrement des marques et des modèles au Benelux. Grâce à son service d'i-DEPOT, le BOIP peut en outre apporter la preuve de l'existence d'une idée à une date déterminée. Nous pouvons être contactés pour toute question en la matière. Le BOIP a son siège à La Haye (Pays-Bas), Bordewijklaan 15.



 8002 5383
info@boip.int
www.boip.int/fr

Vos contacts au Luxembourg

Office de la Propriété Intellectuelle (OPI) Ministère de l'Économie

L'OPI est en charge de la définition de la politique en matière de propriété intellectuelle et de sa coordination au niveau national. A ce titre, il est en charge du cadre législatif et réglementaire relatif aux instruments offerts aux entreprises et aux créateurs, pour leur permettre de protéger et de valoriser leurs actifs de propriété intellectuelle. L'OPI peut être contacté pour toute question en la matière.



 247 84113
dpi@eco.etat.lu
www.gouvernement.lu/pi

Institut de la Propriété Intellectuelle Luxembourg G.I.E. (IPIIL G.I.E.)

L'IPIIL G.I.E. est le point de contact pour les entreprises, il développe et offre des services de support et d'accompagnement pour les entreprises, les acteurs de la recherche, les institutions publiques et tout autre public intéressé. Il développe et assure également des formations ainsi que des activités de promotion et de sensibilisation.



 247 80210
info@ipil.lu
www.ipil.lu